



FICHE FORMATION

SÉCURITÉ INCENDIE & ÉVACUATION

Devenir chef d'équipe d'intervention qualifié - 1ère partie

Durée : 4 Jours

L'essentiel

Mener et encadrer une équipe d'intervention sur un incendie

Quatre jours pour apprendre à commander une équipe de seconde intervention : reconnaissance, décision, ordres et sécurité des équipiers.

Enjeux

- Le chef d'équipe décide avec peu d'informations et sous pression, et sa décision engage la sécurité de ses équipiers.
- Il doit rester lucide et clair au moment où tout se précipite : consignes courtes, priorités, retour d'information.
- Il porte la responsabilité de ne pas envoyer l'équipe au-delà de ses moyens.

Objectifs pédagogiques

- Faire la reconnaissance et évaluer la situation.
- Choisir une tactique d'intervention adaptée.
- Donner des ordres clairs et suivre leur exécution.
- Assurer la sécurité de l'équipe et gérer l'air et le temps.

Programme détaillé

- 1 Rôle et responsabilités du chef d'équipe.
- 2 Méthode de raisonnement tactique : reconnaissance, idée de manœuvre, ordre.
- 3 Commandement et communication en intervention.
- 4 Sécurité de l'équipe : limites, retraites, relève.
- 5 Exercices de commandement sur scénarios.

Public concerné

- Chefs d'équipe désignés ou futurs, équipiers de seconde intervention expérimentés

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Prérequis

- Expérience d'équipier de seconde intervention ; conditions à vérifier avant inscription.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel avec exercices de commandement sur plateau technique.

Évaluation des acquis

- Évaluation de la conduite d'un exercice de commandement.

Cadre d'application

Cette formation apporte des compétences ; elle ne délivre pas de titre réglementé et ne dispense pas de l'évaluation ou de l'autorisation de l'employeur. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France ; les obligations applicables au Bénin ou dans un autre pays diffèrent et doivent être vérifiées avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbati Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com